

Comme la pandémie de la COVID-19 continue d'évoluer, nous ferons tout notre possible pour fournir les informations et les liens les plus récents à nos clients et à notre communauté.

Vous trouverez ci-dessous un guide de ressources créé par l'équipe clinique de Novus Santé^{MD}, notre partenaire qui anime notre plateforme *mes-avantages santé*^{MC}, contenant des informations utiles pour les employeurs et leurs employés.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à consulter la Foire aux questions ci-dessous, ou communiquer avec le service à la clientèle par courriel à information@johnstongroup.ca ou par téléphone au 1 800 294-4080. En raison du volume élevé d'appels, le moyen de communication le plus rapide est par courriel.

Le [gouvernement du Canada](#) et [l'Organisation mondiale de la santé](#) fournissent des renseignements fiables et actualisés sur leur page consacrée aux éclosions de la COVID-19. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la santé concernant la COVID-19, y compris des questions sur les symptômes individuels, consultez les [ressources Web de votre province ou territoire en matière de soins de santé](#), ou contactez votre fournisseur de soins de santé ou l'autorité sanitaire provinciale.

Nous surveillons activement la situation sur les sites Web des gouvernements, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et par l'entremise d'une communication constante avec nos partenaires assureurs. Le site Web du gouvernement du Canada (<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>) vous recommande actuellement d'éviter TOUS les voyages internationaux non essentiels.

Nous sommes tous dans le même bateau et nous nous engageons à vous tenir au courant et à vous soutenir de manière efficace et opportune, au fur et à mesure que la situation évolue.

Foire aux questions

Si je contracte la COVID-19 pendant un voyage, serai-je couvert par la protection hors du Canada?

Pour le moment, les protections offertes par le Régime des chambres de commerce ne sont pas touchées, quel que soit le niveau de risque. Dans le cas d'une urgence médicale survenant pendant un voyage, veuillez communiquer avec le service d'assistance médicale d'urgence (ouvert 24 heures par jour) en composant le 1 800 465-6390 au Canada et aux États-Unis ou le 514 875-9170 dans tous les autres pays. Vous trouverez également ces numéros au verso de votre carte de prestations que nous vous demandons d'apporter avec vous lorsque vous partez en voyage.

Veuillez noter que la protection pourra changer selon la progression de la pandémie. Si vous planifiez un voyage, nous vous demandons de communiquer avec nous avant votre départ pour confirmer votre protection.

Pour obtenir les derniers avis concernant les voyages, vous pouvez visiter le site Web du gouvernement du Canada.

<https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>

Mes frais seront-ils couverts si je suis placé en quarantaine?

Pour le moment, les protections offertes par le Régime des chambres de commerce ne sont pas touchées. Si vous êtes placé en quarantaine par nécessité médicale, veuillez communiquer avec le service d'assistance médicale d'urgence (ouvert 24 heures par jour) en composant le 1 800 465-6390 au Canada et aux États-Unis ou le 514 875-9170 dans tous les autres pays. Vous trouverez également ces numéros au verso de votre carte de prestations que nous vous demandons d'apporter avec vous lorsque vous partez en voyage.

J'ai réservé une croisière; serai-je couvert si je contracte la COVID-19 ou si je suis placé en quarantaine sur le bateau?

Pour le moment, les protections offertes par le Régime des chambres de commerce ne sont pas touchées, quel que soit le niveau de risque.

Dans le cas d'une urgence médicale, ou si vous êtes placé en quarantaine par nécessité médicale, veuillez communiquer avec le service d'assistance médicale d'urgence (ouvert 24 heures par jour) en composant le 1 800 465-6390 au Canada et aux États-Unis ou le 514 875 9170 dans tous les autres pays. Vous trouverez également ces numéros au verso de votre carte de prestations que nous vous demandons d'apporter avec vous lorsque vous partez en voyage.

Qu'arrive-t-il si je dois annuler un voyage? Si je dois retourner à la maison avant la fin de mon voyage, serai-je couvert?

Le Régime des chambres de commerce n'offre pas d'assurance annulation ou interruption de voyage aux termes de la protection hors du Canada.

J'ai réservé un voyage; dois-je demeurer à la maison?

Comme le gouvernement du Canada recommande d'éviter tous les voyages non essentiels, nous vous faisons les mêmes recommandations. Nous ne sommes cependant pas dans la position de vous dire si vous devez voyager ou non.

Si je contracte la COVID-19 ou si je suis placé en quarantaine, serai-je couvert par l'assurance invalidité?

Si vous détenez la garantie indemnités hebdomadaires (invalidité de courte durée) du Régime des chambres de commerce et si vous contractez la COVID-19, ou si vous avez été placé en quarantaine, ou les deux, vous pourrez présenter une demande de règlement.

Une quarantaine auto-imposée, non ordonnée par une autorité sanitaire provinciale ou un médecin, n'est pas considérée comme une invalidité. Une quarantaine demandée par un employeur n'est pas non plus considérée comme une invalidité.

Si vous avez des questions supplémentaires concernant la présentation d'une demande de règlement, ou si vous avez besoin de formulaires de demande de règlement, veuillez contacter notre service à la clientèle au 1 800 294-4080.

Si vous n'êtes pas couvert par l'assurance indemnités hebdomadaires et que vous êtes placé en quarantaine, vous pourrez avoir droit à des prestations d'assurance-emploi. Veuillez consulter le site Web de l'assurance-emploi de votre région pour obtenir de plus amples renseignements.

Si je suis placé en quarantaine, puis-je acheter une provision supérieure à 30/90 jours?

Vous pouvez toujours acheter une provision de trois mois. Seul un mois peut être appliqué à votre carte médicaments au moment de l'achat. Le reste peut être présenté manuellement pour le remboursement après votre voyage. Vous devez remplir le formulaire *Demande de remboursement pour médicaments* et le parvenir accompagné de vos reçus par courriel ou télécopieur. Veuillez indiquer « Provision pour vacances » dans le haut du formulaire et nous ferons parvenir la demande de règlement à Telus Assure pour le traitement. N'envoyez pas directement la demande de règlement à Telus, car ils la considéreront comme une demande en double et la refuseront. Toutes les provisions pour vacances doivent être autorisées par le service à la clientèle. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour accéder au formulaire de demande de règlement.

https://www.lecollectifdeschambres.ca/uploads/ck/files/CH_telusreimbursement_f.pdf

Compte tenu de ces temps incertains et de la possibilité de retards dans les services publics, quelle est la meilleure façon de gérer mon régime et de présenter des demandes de règlement?

La meilleure façon de gérer votre régime, c'est par mes-avantages.ca, notre plateforme en ligne. Si vous n'avez pas créé de compte, vous pouvez le faire en cliquant sur « Inscription » et en suivant ensuite les étapes. Après avoir créé votre compte, vous pouvez vous inscrire pour le dépôt direct des remboursements de vos demandes de règlement, dès qu'elles sont traitées.

COVID-19

Se préparer, s'informer, se protéger

COVID-19 est une nouvelle souche de coronavirus

- Les coronavirus peuvent causer des infections mineures et parfois plus sévères.
- Il semble que COVID-19 soit transmis par contact étroit avec d'autres personnes et par gouttelettes respiratoires.
- Les symptômes de COVID-19 incluent de la fièvre, de la toux et des difficultés respiratoires.

Les **mesures de réduction de contact social** peuvent aider à réduire le nombre de nouveaux cas et à protéger les communautés.

L'auto-isollement est essentiel si vous avez des symptômes ou si vous avez été diagnostiqué - restez à la maison si vous n'avez pas besoin de soins médicaux.

Gardez une distance entre vous et les autres, au travail et dans les endroits publics.

Évitez les foules et les événements sociaux d'envergure.



LAVEZ VOS MAINS souvent avec du savon et de l'eau pour 20 secondes.



TOUSSER OU ÉTERNUEZ dans un mouchoir ou le creux de votre bras. Lavez ensuite vos mains.



NETTOYEZ LES SURFACES qui sont souvent touchées, comme les téléphones, les toilettes, les poignées de porte, etc.



ÉVITEZ DE TOUCHER à vos yeux, votre nez et votre bouche sans avoir d'abord lavé vos mains.

SE PRÉPARER

Même s'il n'y a peut-être pas de cas de COVID-19 dans votre communauté, il vaut mieux être préparé et savoir quoi faire pour le **prévenir** et vous **protéger** ainsi que vos proches. Voici quelques éléments à garder à l'esprit :

- Assurez-vous de suivre les **mesures de réduction de contact social** et les meilleures pratiques de prévention en matière **d'hygiène**.
- Si vous avez un rhume, la grippe ou une autre maladie ou condition médicale, **restez à la maison**.
- Si vous le pouvez, isolez-vous, surtout si vous êtes à risque élevé
- **Ayez un plan** en cas d'infection au COVID-19, surtout si vous êtes un parent ou un aidant naturel.
- **Évitez de paniquer**, mais soyez prêt : assurez-vous d'avoir **tout ce dont vous pourriez avoir besoin** en cas d'infection (prescriptions, aliments, savon, mouchoirs, produits de nettoyage).

S'INFORMER

ÉVALUATION DES RISQUES

Au Canada, le risque associé au COVID-19 est actuellement **bas** pour la population générale. Le risque mondial est maintenant **très élevé**. Le Gouvernement du Canada recommande maintenant **d'éviter tout voyage non essentiel**.

Le risque varie par pays et évolue rapidement dans le temps. Pour de l'information à jour, vous pouvez vous référer à la page [COVID-19](#) de l'Organisation mondiale de la santé.

POPULATIONS LES PLUS À RISQUE

Les personnes **âgées** ou **immunosupprimées** sont à plus haut risque. Si vous êtes malade, évitez d'être en contact avec des personnes à risque.

INFORMATION FIABLE

Le [Gouvernement du Canada](#) et le [Johns Hopkins Center for Health Security](#) (en anglais seulement) offrent de l'information fiable et à jour concernant COVID-19.

SE PROTÉGER

Si vous présentez des symptômes d'infection, ne paniquez pas. Respectez les directives suivantes :

1. Appelez votre fournisseur de soins de santé ou votre autorité sanitaire provinciale¹ avant de vous rendre dans une clinique. Informez-les de vos symptômes et fournissez toute information pertinente, comme votre historique de voyage.
2. **Si vos symptômes ne sont pas sévères** et que vous n'avez pas besoin d'assistance médicale, isolez-vous et restez à la maison.
3. **Si vos symptômes sont sévères**, appelez une clinique dédiée à COVID-19, si possible, ou appelez votre autorité sanitaire provinciale pour savoir où aller. Ne vous rendez pas à l'urgence ou dans une clinique sans appeler au préalable. Vous pouvez également appeler nos spécialistes de l'information sur la santé pour obtenir une liste de cliniques.

Si vous présentez des symptômes de COVID-19 ou si vous avez été diagnostiqué, voici ce que vous devez faire pour vous protéger et protéger les autres :

S'auto-isoler. Cela signifie de rester à la maison.

Du repos. Si vos symptômes ne sont pas graves et que vous n'avez pas besoin d'assistance médicale, reposez-vous et hydratez-vous.

Utilisez les services de livraison. Pour les fournitures, la nourriture, les médicaments, etc. payez en ligne et demandez à ce que votre livraison soit déposée à l'extérieur.

Informez les gens de vos symptômes. Si vous devez être en contact avec des personnes, informez-les au préalable de vos symptômes ou de votre diagnostic. Par exemple, appelez toutes cliniques avant de vous y rendre et informez-les de vos symptômes.

Évitez les personnes à risque. Évitez les hôpitaux, les centres de soin longue durée, les personnes âgées, immunosupprimées ou atteintes de maladies chroniques.

Évitez de sortir ou de recevoir des visiteurs. Si vous devez sortir ou recevoir des visiteurs : portez un masque correctement ou couvrez votre bouche et votre nez, maintenez une distance de 2 mètres avec les autres, et couvrez votre bouche et votre nez lorsque vous toussiez ou éternuez.

Évitez de voyager. Si vous avez des symptômes ou avez reçu un diagnostic de COVID-19, évitez tous voyages vers toutes destinations pour protéger les gens autour de vous.

¹ 811 ou 1-877-644-4545 au Québec, 1-866-797-0000 en Ontario, 1-888-315-9257 au Manitoba, 867-975-5772 au Nunavut, et 911 dans les Territoires du Nord-Ouest

AU TRAVAIL

Pour les employeurs

- Assurez-vous que vos employés soient **informés** et aient **accès** à des informations fiables
- **Évaluez la situation quotidiennement** et ajustez les informations si nécessaire
- Comptez sur une **source d'informations fiable** à partager avec vos équipes - pour obtenir de l'aide, contactez nos **spécialistes de l'information sur la santé** ou consultez votre **plateforme de navigation sur la santé**
- Prévoyez des **stations de lavage des mains** et offrez du **désinfectant pour les mains** tout en promouvant les meilleures pratiques d'hygiène
- Si possible, autorisez les employés **à travailler à domicile** ou organisez des horaires pour **réduire les contacts sociaux**
- **Soyez flexible** avec la demande de jours de maladie et ajustez vos politiques au besoin
- **Si vous êtes malade, restez à la maison**
- Apprenez de l'écllosion de COVID-19 et préparez-vous à de futurs événements similaires

Pour les employés

- **Augmentez la distance physique** entre vous et vos collègues
- **Suivez les meilleures pratiques de prévention en matière d'hygiène** - lavez souvent vos mains et votre poste de travail
- **Soyez flexible** - si possible, travaillez à domicile et modifiez votre horaire pour limiter les contacts sociaux
- **Si vous êtes malade, restez à la maison**
- Pour obtenir des informations fiables et du soutien, vous pouvez appeler nos **spécialistes de l'information sur la santé** ou consulter votre **plateforme de navigation sur la santé**.

COVID-19

SE PRÉPARER, S'INFORMER, SE PROTÉGER

Les mesures d'hygiène sont essentielles pour la prévention de COVID-19.

Respecter les mesures d'hygiène de base peut vous aider à vous protéger, et à protéger les autres.



LAVEZ VOS MAINS
souvent avec du savon
et de l'eau pour
20 secondes.



TOUSSEZ OU ÉTERNUEZ
dans un mouchoir ou le
creux de votre bras. Lavez
ensuite vos mains.



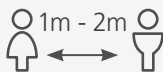
NETTOYEZ LES SURFACES
qui sont souvent touchées,
comme les téléphones, les
toilettes, les poignées de
porte, etc.



ÉVITEZ DE TOUCHER
à vos yeux, votre nez et votre
bouche sans avoir d'abord
lavé vos mains.

Les mesures de réduction de contact social peuvent aider à réduire le nombre de nouveaux cas et à protéger les communautés.

- L'auto-isolement est essentiel si vous avez des symptômes ou si vous avez été diagnostiqué. Restez à la maison si vous n'avez pas besoin de soins médicaux.
- Gardez une distance entre vous et les autres, au travail et dans les endroits publics.
- Évitez les foules et les événements sociaux d'envergure.



i SYMPTÔMES COMMUNS

- Fièvre de plus de 38°C
- Toux
- Difficultés respiratoires

POPULATIONS LES PLUS À RISQUE

- Personnes âgées
- Personnes immunosupprimées

Si vous avez des symptômes, ne vous présentez PAS à l'urgence ou dans une clinique. Appelez le 811 ou votre autorité sanitaire provinciale*.

Obtenez du soutien avec mes-avantages santé

1. Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant le COVID-19, appelez un spécialiste en information sur la santé au 1 877 847-8081.
2. Visitez la plateforme mes-avantages santé pour trouver de l'information fiable et à jour.